



Saison 2026-2027

PROCES-VERBAL COMMISSION SPORTIVE PV N° CS/8

RAJOUTER LA SUSPENSION DE TERRAIN ASFO

Réunion du	Mercredi 30 Septembre 2026
Présidence :	DA SILVA S.
Présents :	VADOT B. – BELORGEY B.
Excusés :	IPOUA G – CHEVANNE T. – FAORO P.
Assiste à la séance :	Mme CHAPON Agnès

I - SENIORS

Toutes les correspondances doivent se faire via la boîte mail officielle du club. Les mails qui proviennent d'une adresse personnelle ne seront pas pris en compte.

PLANNING DE JOURNÉE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre. La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais et non justifiées.

ORGANISATION RENCONTRE

Chaque club doit présenter à l'arbitre, ou au délégué, une feuille de match de secours, le constat d'échec Ainsi que le listing des joueurs, éducateurs et dirigeants.

TRANSMISSION FMI

Nous vous rappelons que la FMI doit être transmise pour le dimanche 0h00.

En cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents Devront parvenir au secrétariat du district dans un délai de 24 heures suivant le match par e-mail.

1.1 CONTROLE SUSPENDU

Match 56611319 D3 – B AUXONNE 2 – PUMAS FC du 20/09/2026

Pris connaissance des informations transmises par le secrétariat du District sur la situation de **M. BARBIER Corentin (2543482558)**, joueur du club d'AUXONNE susceptible d'avoir pris part à la rencontre susvisée alors qu'il se trouvait sous le coup d'une suspension, de 4 matchs de suspension ferme.

Vu les dispositions des articles 141 Bis, 186, 187 et 226 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. qui prévoient que « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

–de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;

–**d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;**



- d’acquisition d’un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
- d’inscription sur la feuille de match d’un joueur venant de l’étranger et n’ayant pas fait l’objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;
- D’infraction définie à l’article 207 des présents règlements. »,

Par ces motifs,

La Commission,

Reprenant la procédure d’évocation ouverte lors de sa réunion du 23/09/2026

Donne match perdu par pénalité à AUXONNE B (-1 pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice au club de PUMAS (3pts – 0 buts)

Le joueur reste suspendu pour 2 matchs avec AUXONNE B pour les prochaines rencontres.

Met une amende de 300 € à AUXONNE pour un joueur suspendu participant à une rencontre au motif que le joueur **M. BARBIER Corentin (2543482558)**, n’était pas qualifié pour la rencontre 56611319 D3 – B AUXONNE 2 – PUMAS FC du 20/09/2026 car en état de suspension

I.2 REPROGRAMMATION RENCONTRES

Suite à la qualification des équipes de USSE – ST JEAN DE LOSNE – TALANT – ASFO – FCAB – DIJON MUNICIPAUX – MPL au 3^{ème} tour de la CF, la Commission remet les rencontres ci-dessous à une date ultérieure

- Match 55708250 CCO FUTBAL EMOTION F BACHELARD SEURRE – USSE remis DU USSE qualifié au 4^{ème} CF
- Match 55708181 FUTBAL EMOTION F BACHELARD VINGEANNE FC - MPL FC REMIS DU MPL qualifié au 4^{ème} CF
- Match 55708177 FUTBAL EMOTION F BACHELARD FCNCS – ASFO remis du ASFO qualifié au 4^{ème} CF

I.3 CHANGEMENT DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d’horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu’au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l’accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d’horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l’adresse officielle Electronique du club avec l’accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

- Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1-D2-D3-D4 15,00 €.
- Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1-D2-D3-D4 20 €

La commission prend connaissance des demandes d’inversion des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

Match ALLER 56576525 D2-C FONTAINE LES DIJON 3 – IS SELONGEY du 4/10/2026 se jouera sur le terrain STADE COMMUNAL – IS SUR TILLE

Mach RETOUR 79750311 D2 - C IS SELONGEY 3 – FONTAINE LES DIJON 3 du 28/02/2027 se jouera sur le terrain de STADE RATEL - SYNTHETIQUE



I.4 DELEGATIONS

RAPPORTS DE DELEGATION

Match 79648250 – DINAMO – ST APO du 27/09/2026 - M. CHUDZIAK. Pris note. Remerciements

Match 79620982 – MARSANNAY 2 – FC GRESILLES du 27/09/2026 –. RODRIGUES DA SILVA. Pris note

Remerciements.

DESIGNATION DELEGUES:

04/10/2026	D2 - A	ASFO	BEAUNE 2	Rollin Loic	CHUDZIAK Philippe
04/10/2026	D2 - A	AUXONNE	SAULON CORCELLES	GROSJEAN Franck	Dél Principal MAPANAS Hilaire Dél Adjoint MOINGEON Daniel
04/10/2026	D2 - B	ASDDOM	MAREY	RAVIER	RODRIGUES Armando

11/10/2026	D2 – A	ASFO	ASPTT DIJON 3	HENOT Vincent	MOINGEON Daniel
11/10/2026	D3 – B	ECHENON	AUXONNE 2	CUILLIER Thierry	MAPANAS Hilaire
10/10/2026	U18–D2 B	QUETIGNY	DIJON ULFE	FERRIER Hugo	CHUDZIAK Philippe
11/10/2026	D2 – B	JEUNESSE MAHORAISE	CHENOVE	DOBEK Ludovic	RODRIGUES Armando

18/10/2026	D2 – A	DAIX	ASFO		CHUDZIAK Philippe
18/10/2026	D1	QUETIGNY	St JEAN LOSNE	EL MJIDI Mourad	MAPANAS Hilaire

I.5 FORFAITS

Match 79620979 COUPE CCO CREPAND – BEAUNE 2 du 27/09/2026.

Forfait non déclaré de **CREPAND**.

En conséquence, la Commission Sportive donne match perdu à CREPAND.

Le club de BEAUNE 2 est qualifié pour le tour suivant.

Amende 120 € à CREPAND

Match 79620975 COUPE CCO PRECY – CHENOVE du 27/09/2026.

Forfait déclaré de **CHENOVE**.

En conséquence, la Commission Sportive donne match perdu à CHENOVE.

Le club de PRECY est qualifié pour le tour suivant.

Amende 60 € à CHENOVE

Match 79620976 COUPE DIJON SUD – MONTIGNY / AUBE du 27/09/2026.

Forfait non déclaré de **MONTIGNY / AUBE**.

En conséquence, la Commission Sportive donne match perdu à MONTIGNY / AUBE.

Le club de DIJON SUD est qualifié pour le tour suivant.

Amende 60 € à MONTIGNY / AUBE.



COURRIER

De la LBFC Procès-verbal de la commission régionale de Discipline du 25/09/2026. Suite aux incidents qui se sont déroulés le du match de Coupe de France ASFO – LONGVIC du 13/09/2026 ;

La Commission,

SANCTIONNE LE CLUB DE L'A.S FONTAINE D'OUCHE

SUSPENSION DE TERRAIN POUR LE CLUB DE L'A.S FONTAINE D'OUCHE POUR L'ENSEMBLE DES ÉQUIPES SÉNIORS SUR LA TOTALITÉ DE LA SAISON 2026-2027

II- JEUNES

FESTIVAL U13

Modalités des inscriptions

- Toutes les équipes 1 U13 de D1, D2, D3 et D4 participent au Festival U13.
- Les équipes U13 R1 sont directement qualifiées pour la Phase Départementale
- Les équipes U13 R1 ne peuvent pas engager d'équipe supplémentaire dans les tours préliminaires.
- Une seule équipe par club peut être qualifiée pour la Phase Départementale.
- Si deux équipes d'un même club terminent premières de leur plateau, une seule est qualifiée et l'équipe classée deuxième du plateau est repêchée pour le tour suivant.
- Les vainqueurs du 1er tour sont Têtes de série au 2e tour.
- Au minimum 50 % des joueurs ayant participé au tour précédent doivent participer au tour suivant.
- Les équipes U12 ne peuvent pas participer au Festival U13.
- Une Coupe U12 sera organisée, comme lors de la saison 2025-2026.

ATTENTION FIN DES ENGAGEMENTS LE 5 octobre 2026 pour les équipes 2 et plus

DECLARATION D'ENTENTES

Catégorie	Club gestionnaire	Clubs de l'entente	Terrain	Couleurs des maillots
U10/11	MAGNIEN	LACANCHE- MANLAY - BLIGNY	LACANCHE	LACANCHE
U8/U9	LACANCHE	MAGNIEN-BLIGNY - MANLAY	LACANCHE	LACANCHE
U6/U7	BLIGNY	MAGNIEN – MANLAY - LACANCHE	BLIGNY	BLIGNY



U10/U11 FEM	FONTAINE LES DIJON	DAIX	FONTAINE LES DIJON Stade des Portefeuilles	FONTAINE LES DIJON
U10/U11	USSE	ST REMY	SEMUR EN AUXOIS	SEMUR EN AUXOIS
U8/U9 U10/U11	LONGCHAMP	MAGNY - CESSEY	LONGCHAMP ou MAGNY ou CESSEY	LONGCHAMP
U6/U7	MAGNY	CESSEY - LONGCHAMP	MAGNY ou CESSEY ou LONGCHAMP	MAGNY
U6/U7 U8/U9	FCJM DIJON	ASDDOM	FCJM DIJON / ASDDOM	FCJM DIJON/ASDDOM
U10/U11	FC SAULON CORCELLES	AISEREY IZEURE FC	SAULON/AISEREY	
U6/U7	DIJON CLENAY	DIJON MUNICIPAUX	FC DIJON CLENAY	FC DIJON CLENAY
U6/U7 équipe 3	IS SELONGEY	MAREY		IS SELONGEY

2.1 REPROGRAMMATION DE RENCONTRE

Match	Ancienne date	Nouvelle date
U18 D1 / Automne	Poule A	1
56656692 55529.1 525648 St Apollinaire 21	- 506750 Beaune A.S. 21	27/09/2026 05/12/2026 RP
56657818 56036.1 521525 Chevigny St Sauveur 22	- 526621 Fontaine Les Dijon F 22	13/09/2026 18/10/2026 RP
56657820 56038.1 550839 Ent.Usse Sr Remy 1 21	- 506803 Genlis As 21	12/09/2026 17/10/2026 RP
56657822 56040.1 538216 A.S.F.C. Daix 21	- 525648 St Apollinaire 21	13/09/2026 18/10/2026 RP
56657996 56075.1 521167 Gevrey 21	- 506750 Beaune A.S. 21	13/09/2026 18/10/2026 RP
56657997 56076.1 506790 Cheminots Dijon Us 21	- 581367 Ent. Tilles Vnfc 21	13/09/2026 18/10/2026 RP
U18 D2 / Phase Automne	Poule A	6
79546291 68800.1 553295 Montbard Venarey 21	- 553664 Uccf 21	19/09/2026 24/10/2026 RP
79546293 68802.1 547733 Ent. Ufco/Sombernon1 21	- 553295 Montbard Venarey 21	27/09/2026 18/10/2026 RP
79546295 68804.1 525648 St Apollinaire 23	- 560159 Cercle Talant 21	26/09/2026 17/10/2026 RP
U18 D2 / Phase Automne	Poule B	5
79546243 68752.1 560501 Neuilly Crim Sennece 21	- 506867 Chenove 21	19/09/2026 17/10/2026 RP
79546249 68758.1 522263 Quetigny As 21	- 522500 Fauverney Rouvres 21	26/09/2026 RP
79546251 68760.1 506867 Chenove 21	- 528772 Dijon U.L.F.E. 21	26/09/2026 RP
79546252 68761.1 511636 Meursault Us 21	- 553297 Champdotre Longeault 21	27/09/2026 18/10/2026 RP
U18 D3 / Automne	Poule A	11
79565204 74484.1 552004 Aiserey Izeure Fc 21	- 506864 Ent.Fcab/Esvo 21	26/09/2026 31/10/2026 RP
79565379 74799.1 506864 Ent.Fcab/Esvo 21	- 560159 Cercle Talant 22	19/09/2026 17/10/2026 RP
U18 D3 / Automne	Poule B	12
79567667 77911.1 552004 Aiserey Izeure Fc 22	- 531711 Ruffey Ste Marie Fc 21	26/09/2026 17/10/2026 RP



Match				Ancienne date		Nouvelle date
U15 D2 / Automne				Poule A		18
79546167	68676.1	522263	Quetigny As 1	- 526621	Fontaine Les Dijon F 2	03/10/2026 17/10/2026 RP
U15 D2 / Automne				Poule C (Ex B)		96
79755890	83220.1	581367	Tilles F.C. 1	- 525648	St Apollinaire 2	26/09/2026 31/10/2026 RP
79756205	83306.1	552004	Ent. Aifc-St Jean 1	- 540102	J D F 21 1	26/09/2026 31/10/2026 RP
79756249	83327.1	560159	Cercle Talant 1	- 546171	Fc2c 1	26/09/2026 05/12/2026 RP
79756257	83335.1	547450	Dijon Fco Fem 2	- 546171	Fc2c 1	05/12/2026 26/09/2026 RP
79756302	83368.1	560159	Cercle Talant 1	- 506803	Genlis As 1	05/12/2026 26/09/2026 RP
79756308	83374.1	506750	Beaune A.S. 2	- 547450	Dijon Fco Fem 2	26/09/2026 31/10/2026 RP
79756352	83401.1	506750	Beaune A.S. 2	- 582351	Sombernon Gissey Fc 1	19/09/2026 11/11/2026 RP
79756354	83403.1	582351	Sombernon Gissey Fc 1	- 506803	Genlis As 1	26/09/2026 31/10/2026 RP
U15 D3 / Automne				Poule B		24
79577669	78237.1	548134	Ent.Fcv/Us Chanitois 1	- 506862	Asptt Dijon 3	19/09/2026 17/10/2026 RP
79577670	78238.1	521167	Ent. Gevrey Vougeot2 2	- 506867	Chenove 1	19/09/2026 17/10/2026 RP
79577671	78239.1	538216	A.S.F.C. Daix 2	- 582351	Sombernon Gissey Fc 2	19/09/2026 21/11/2026 RP
79577672	78240.1	506867	Chenove 1	- 582351	Sombernon Gissey Fc 2	26/09/2026 31/10/2026 RP
Match				Ancienne date		Nouvelle date
U13 D4 / Automne				Poule A		94
79622434	78855.1	521727	Vougeot 2	- 582351	Sombernon Gissey Fc 2	19/09/2026 17/10/2026 RP
79622649	79017.1	523923	St Jean Losne Asujl 2	- 528772	Dijon U.L.F.E. 3	19/09/2026 17/10/2026 RP
79622797	79066.1	540450	A.S. Seurre P.B. 2	- 540102	J D F 21 2	19/09/2026 17/10/2026 RP
79623004	79083.1	550838	Tart Haut Varanges 2	- 582593	Is-Selongey 2	19/09/2026 17/10/2026 RP
U13 D2 / Automne				Poule B		32
79546121	68630.1	538216	A.S.F.C. Daix 1	- 560501	Neuilly Crim Sennece 1	03/10/2026 11/11/2026 RP
U13 D2 / Automne				Poule C- (Ex A)		97
79770308	84318.1	525648	St Apollinaire 3	- 547733	U.F.C.O 1	19/09/2026 11/11/2026 RP
79770312	84322.1	526621	Fontaine Les Dijon F 1	- 550839	Ent.Usse St Remy 1 1	26/09/2026 31/10/2026 RP
79770315	84325.1	523635	Pouilly En Auxois As 1	- 525648	St Apollinaire 3	26/09/2026 31/10/2026 RP
79770316	84326.1	540102	J D F 21 1	- 560159	Cercle Talant 1	26/09/2026 31/10/2026 RP
U13 D3 / Automne				Poule A		38
79566228	76246.1	581367	Tilles F.C. 2	- 565342	Csfchanceaux 1	19/09/2026 17/10/2026 RP
79566231	76249.1	526918	Fontaine D'Ouche As 2	- 552236	Ent.S. Morvandelle 1	26/09/2026 17/10/2026 RP
U13 D3 / Automne				Poule C		41
79566670	76969.1	540450	A.S. Seurre P.B. 1	- 506867	Chenove 1	19/09/2026 17/10/2026 RP
79566672	76971.1	523923	St Jean Losne Asujl 1	- 581368	Mir Pont Lam Fc 2	19/09/2026 17/10/2026 RP
79566673	76972.1	506867	Chenove 1	- 522263	Quetigny As 1	26/09/2026 31/10/2026 RP
U13 D3 / Automne				Poule D		42
79567747	77935.1	531711	Ruffey Ste Marie Fc 1	- 516657	Auxonnais C.S. 2	26/09/2026 17/10/2026 RP



2.2 CHANGEMENTS DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

- **Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match Jeunes D1-D2-D3-D4 20 €**

La commission prend connaissance des demandes de changement de dates des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

- 79546291 U18 D2 - A MVF – UCCF du 20/09/2026 se jouera le 24/10/2026 à 10h00
- 79546264 U18 D2 B FAUVERNEY 1 – LONGVIC 1 du 08/11/2026 se jouera le 07/11/2026 à 15h.
- 79567667 U18 D3 B AIFC – RUFFEY St MARIE du 26/09/2026 se jouera le 17/10/2026 Amende 20€ pour demande tardive au club de RUFFEY
- 79556352 U15 D2 C BEAUNE 2 - SOMBERNON du 19/09/2026.
- 7957621 U15 D3 A IS SELONGEY 2 – MARSANNAY 2 du 03/10/2026 se jouera le 17/10/2026.
- 56711757 U13 D1 MVF - MARSANNAY du 03/10/2026 se jouera le 17/10/2026.
- 79566228 U13 D3 A TILLES FC 2 – CSF CHANCEAUX du 19/09/2026 remis au 17/10/2026.
- 79623009 U13 D4 – A ST JEAN DE LOSNE 2 – IS SELONGEY 2 du 03/10/2026 se jouera le 31/10/2026 (attention le 31/10 à lieu le premier tour du festival U13)
- 79126032 U12 D1 C IS SELONGEY 1 – GENLIS 1 du 03/10/202 se jouera le 02/10/2026 à 20h.

2.3 FORFAITS

Match 79567748 U13 D3-D FC2C – GRESILLES FC du 26/09/2026.

Forfait déclaré de **GRESILLES FC**.

En conséquence, la Commission Sportive donne match perdu à GRESILLES FC (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à FC2C.

Amende 50 € à GRESILLES FC

2.4 TOURNOIS

DECLARATION DE TOURNOI RAPPEL

Suite à un nombre important de tournois qui ne sont pas déclarés, nous rappelons aux clubs l'**obligation qui leur est faite de déclarer tout tournoi** auprès de l'instance compétente en envoyant un mail au secrétariat.

Le District autorisera ou non les tournois : ***Sous réserve d'obligation de disputer une rencontre de Championnat ou de Coupes fixées par la Commission Coupes et Championnats ou des journées organisées par la FFF (journée de rentrée du foot - JND ...)***



Les matchs amicaux ou les tournois entre équipes départementales doivent être autorisés par le District concerné.

Les clubs désirant organiser un tournoi à 11 ou de sixte, en salle ou en plein air, en nocturne ou en diurne, doivent en demander l'autorisation au district au moins 15 Jours avant la date du tournoi

Les événements non déclarés peuvent ne pas être couverts par les assurances, ce qui expose les organisateurs à des risques financiers en cas d'accidents ou d'incidents

Les tournois relayés sur les réseaux sociaux du District ou autres ne sont pas considérés comme déclarés auprès des instances.

Pour information

Tout club participant à un tournoi organisé à une date correspondant à une journée de championnat, une journée de rentrée ou une Journée Nationale des Débutants (JND) devra prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la tenue de ses rencontres officielles. Aucun report ne sera accordé de droit du fait de la participation à un tournoi.

2.5 COURRIELS

De M VERCHERE Lucas club CHEVIGNY, La CS souhaite un bon rétablissement au joueur ROUGET Carl.

III- FEMININES

3.1 REPRGRAMMATION MATCHS

U18 Feminines / Automne			Poule A	54
79552074	69474.1	563643 Sud Foot 71 1	- 506750 Beaune A.S. 1	26/09/2026 31/10/2026 RP
79552076	69476.1	608157 Ent. Duc Gevrey Chev 1	- 580488 Louhans Cuiseaux Fc 1	26/09/2026 17/10/2026 RP
Critérium U13 Fem A 8 / Automne			Poule A	58
79554441	70442.1	526741 Alc Longvic 1	- 560159 Cercle Talant 1	26/09/2026 31/10/2026 RP
Criterium Seniors Fem A 8 / Unique			Poule A	63
79548251	68846.1	524849 Villages Ent.F. 1	- 521729 Marey 1	21/09/2026 28/09/2026 RP
Criterium Seniors Fem A 8 / Unique			Poule B	64
79548426	68889.1	524184 Marsannay 1	- 506750 Beaune A.S. 1	21/09/2026 23/11/2026 RP
79548427	68890.1	590684 Dijon - A.S. Poussot 1	- 523923 St Jean Losne Asuil 1	21/09/2026 12/10/2026 RP

3.2 CHANGEMENTS DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle



Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 F et 3 jours U15 F - U13 F ->20 €

La commission prend connaissance des demandes de changement de dates des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

- Match 79554441 U13F LONGVIC –TALANT du 26/09/2026. Amende 20€ pour demande tardive au club de LONGVIC

V- FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours

Disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, pour le lundi 8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non-envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

La Commission Sportive rappelle que la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour toutes les



compétitions.

Afin d'éviter toute difficulté cette saison, il est demandé à chaque club de :

- Vérifier que tous les dirigeants et/ou éducateurs disposent bien d'un profil FMI actif,
- S'assurer qu'ils sont correctement rattachés à leur équipe dans l'outil de gestion.

En cas de problème technique empêchant la saisie de la FMI, les dispositions suivantes doivent être respectées :

1. Joindre à la feuille de match papier un constat d'échec,
2. Ajouter une capture d'écran du message d'erreur rencontré.
3. Joindre à la feuille de match papier un constat d'échec,
4. Ajouter une capture d'écran du message d'erreur rencontré.

Date	Match	Analyse Feuille de Match
<u>26/09/2026</u>	U12 D1 / Brassage / Poule B Mir Pont Lam Fc 21 - Asptt Dijon 21	Feuille de papier
<u>26/09/2026</u>	U13 D2 / Automne / Poule B Champdotre Longeault 1 - Mir Pont Lam Fc 1	Absence de feuille de match
<u>26/09/2026</u>	U18 D2 / Phase Automne / Poule A Ent.Pouilly 21 - Gresilles F.C 21	Absence de feuille de match
<u>26/09/2026</u>	Critérium U13 Fem À 8 / Automne / Poule A Villers L.Pot 1 - Fontaine Les Dijon F 1	Feuille de papier
<u>26/09/2026</u>	U13 D3 / Automne / Poule A Csfchanceaux 1 - Fontaine Les Dijon F 2	Feuille de papier
<u>26/09/2026</u>	U18 D3 / Automne / Poule A Ent Is Selongey Ajsl 21 - Mir Pont Lam Fc 21	Feuille de papier
<u>26/09/2026</u>	U13 D3 / Automne / Poule C Mir Pont Lam Fc 2 - Neuilly Crim Sennece 2	Feuille de papier
<u>26/09/2026</u>	U15 D3 / Automne / Poule A Ent.Saulieu/Moux 1 - Dijon U.L.F.E. 2	Feuille de papier
<u>26/09/2026</u>	U15 D3 / Automne / Poule B Fcjm Dijon 1 - Ent.Fcv/Us Chanitois 1	Feuille de papier
<u>26/09/2026</u>	U13 D4 / Automne / Poule A Is-Selongey 2 - Dijon U.L.F.E. 3	Absence de feuille de match

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président de la Commission Sportive

DA SILVA S.